

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 2022-190

OBJET : Promotion interne au choix de l'année 2018 pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2020-170 du 14 septembre 2020

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-26, L. 325-38 à L. 325-42,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment ses articles 5-1°, 6-2°,

Vu l'arrêté n° 2018-247 du 27 avril 2018 portant liste d'aptitude au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2020-170 du 14 septembre 2020 portant mise à jour de la liste d'aptitude au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que onze fonctionnaires, portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

ARRÊTE

Article 1er : Les onze fonctionnaires dont la liste est annexée, sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.
- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités et établissements affiliés au Centre Interdépartemental de Gestion.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 19 juillet 2022

Pour le Président et par délégation,
Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉFINGLE

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20220719-2022-190-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20220719-2022-190-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

ANNEXE A L'ARRETE N° 2022-190 DU 19 JUILLET 2022
portant mise à jour de la liste d'aptitude des agents de maîtrise territoriaux

| | |
|-----------------------------------|---|
| Monsieur CHAMOT Dominique | Mairie de Courbevoie |
| Madame CLAMY Patricia | Département du Val-de-Marne |
| Monsieur DA SILVA Antonio | Département de Seine-Saint-Denis |
| Monsieur GUERNEVEL Joel | Mairie de Vitry-sur-Seine |
| Monsieur HUIDOUX Gilles | Mairie d'Aubervilliers |
| Monsieur JEAN Germain | Syndicat interdépartemental du parc des sports de Choisy-le-Roi |
| Madame JEHENNE Sybille | Mairie de Choisy-le-Roi |
| Monsieur MAYER Stephane | Département de Seine-Saint-Denis |
| Monsieur SAUVEUR Romain | Département de Seine-Saint-Denis |
| Monsieur SPROCQ Christophe | Syndicat interdépartemental du parc des sports de Choisy-le-Roi |
| Monsieur VILLAR Erick | Mairie de Bobigny |

La présente liste est arrêtée à 11 inscrits.

Fait à Pantin, le 19 juillet 2022

Pour le Président et par délégation,
Directrice de l'emploi territorial



 Solenne LÉPINGLE

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20220719-2022-190-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022